

Saint-Marcellin, le 01 février 2024

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le CONSEIL D'ADMINISTRATION du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, dont vous faites partie, se réunira, en l'Hôtel de Ville en salle du conseil le :

MERCREDI 07 FÉVRIER à 19h00

ORDRE DU JOUR :

- 01)** Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023
 - **Ressources humaines**
- 02)** Modification des tableaux des effectifs
- 03)** Revalorisation des titres restaurant
 - **Finances**
- 04)** Passage à la M57 - Approbation et adoption du règlement budgétaire et financier
- 05)** Passage à la M57 - Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Budget CCAS de Saint-Marcellin et budget annexe Tiers lieu numérique
- 06)** Passage à la M57 – Modification des règles des durées d'amortissement des immobilisations suite au passage à la nomenclature comptable M57 – Budget CCAS de Saint-Marcellin et budget annexe Tiers lieu numérique
- 07)** Autorisation du Président à faire des demandes de subvention année 2024
- 08)** Acceptation d'un don
- 09)** Fixation des tarifs du service d'aide à domicile à compter du 1er janvier 2024

- **Autres affaires**

10) Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur délégation du Conseil d'Administration en application de l'article R123-21 du code de l'action sociale et des familles

Pour les administrateurs qui ont opté pour un envoi des convocations du conseil d'administration par voie dématérialisée, le dossier en version papier est consultable au CCAS aux heures d'ouvertures habituelles.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Le Président,
Raphaël MOCELLIN**

